



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la ville de SENAS s'est réuni à la salle des Agriculteurs, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe GINOUX, Maire de Sénas, et suivant sa convocation en date du vingt-huit mai deux mille dix-huit.

● Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Étaient Présents : GINOUX Philippe - DUBREUIL Richard - THURIER Virginie - SANSELME Isabelle - VERDIER Jean-Luc - BACCHI Isabelle - POURCEL Bernard - MAUREL Louis - BUNTZ Monique - BOUILLON Jacqueline - Michel THOINET - SADAILLAN Nicolas - SIMEON Solange - ALBA Nathalie - VANWYNSBERGHE Jean - BONNET Angélique - MAILLIEZ Mathilde - BERALDI Aurélien - BREGUIER Joël - BAILLY Virginie – BRUNA David - DISDIER Lionel - IMBERT Laëtitia - BEAUPRE Lydie.

Absents ayant donné procuration : TEISSIER Stéphanie (Pouvoir à Mme Sanselme) - MIALON Jacques (Pouvoir à M. Dubreuil) - NODIN Julien (Pouvoir à Mme Buntz).

Absents : BADEREDDINE Aïmed - MONCUIT Samantha.

● Nombre de votants en nombre présent et représenté : 27

Ouverture de la séance par l'élection du secrétaire de séance :

Est élue secrétaire de séance : **Madame Monique BUNTZ**



■ Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 3 avril 2018

- *Compte rendu : Approuvé*



■ Délibérations* des membres du Conseil Municipal sur les sujets à l'ordre du jour :

Sujet n° 1 Délibération n° 18.06.042

Fixation par la Métropole de l'attribution de compensation « socle » applicable à la commune de Sénas pour l'année 2018 – Complément Délibération 18.04.031 du 3 avril 2018

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation.

Un dispositif de « subvention de fonctionnement », en faveur des communes du territoire du Pays Salonais a été mis en place par une délibération de la Métropole d'Aix Marseille Provence en date du 30 juin 2016.

Le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts dispose que : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

En application de ces dispositions, un rapport a été soumis pour avis à la Commission locale d'évaluation des charges transférées proposant une majoration de l'attribution de compensation de la Commune de SENAS pour un montant de 548 407,36 €.

Afin d'aboutir dans la modification des attributions de compensation, le Conseil de la Métropole a approuvé le 14 décembre 2017 cette évolution à la majorité des deux tiers. Le montant révisé de l'attribution de compensation 2018 « socle » pour la Commune de SENAS, a donc été porté à la somme de 2 874 389,36 € et validé par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 2 Délibération n° 18.06.043

Autorisation de signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence la convention approuvant le principe de délégation d'une partie de la compétence communale d'organisation des transports scolaires

Le conseil municipal a autorisé la signature avec la Métropole de la convention approuvant le principe de délégation d'une partie de la compétence communale d'organisation des transports scolaires

Cette convention définit le rôle de la commune de Sénas dans la gestion de proximité des services de transports réservés aux élèves habitant Sénas. A ce titre la Métropole confie à la commune, à titre principal, l'information des familles et l'instruction des dossiers de demande de transports scolaires et à titre complémentaire un rôle de conseil et d'aide dans la définition des circuits.

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 3 Délibération n° 18.06.044

Rétrocession à l'euro symbolique au Département les parcelles BT 107, BT 354, BT 357, ainsi que les parcelles BT 355 et BT 356 hors servitudes

Le conseil municipal a autorisé de rétrocéder à l'euro symbolique au Conseil Départemental ces parcelles communales dédiées à la construction d'un centre de secours.

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 4 Délibération n° 18.06.045

Modification de la délibération 17.07.071 pour rectification de la surface de la parcelle AT183

Conformément au document d'arpentage, il s'avère que la superficie de la parcelle AT183 est de 109 m² et non comme indiqué par erreur sur la délibération n° 17.07.071, de 112 m², qu'il convient de modifier.

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 5 Délibération n° 18.06.046

Autorisation d'acquérir la parcelle cadastrée AB 107 située 1 place Victor Hugo à Sénas

Afin d'obtenir un espace supplémentaire nécessaire au réaménagement des services administratifs, la commune a saisi l'opportunité d'acquérir la parcelle AB 107, mitoyenne à l'Hôtel de Ville.

Cette acquisition confirme en outre la ferme volonté de la municipalité à redynamiser le centre-ville également par le traitement de la vacance commerciale. Cet immeuble inoccupé, en vente depuis plus de 3 ans, n'a fait l'objet d'aucune offre d'achat ni séduit un porteur de projet.

La parcelle AB107, située 1 place Victor Hugo offre une emprise au sol de 84m² et une surface plancher de 250m². Le prix de ce bien a été fixé à 150.000€ (dont 5000 € de frais de notaire négociés).

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 6 Délibération n° 18.06.047

Autorisation pour demande de remboursement, auprès des propriétaires de véhicule concernés par une mise en fourrière, de frais d'enlèvement, de garde et d'expertise ainsi que de frais de destruction de véhicule, actuellement réglés par la Commune

La commune met en place l'émission de titre de recette à l'encontre des propriétaires de véhicules mis en fourrière afin de recouvrer les sommes engagées sur le budget communal pour les frais d'enlèvement, de garde et d'expertise ainsi que les frais de destruction du véhicule, réglés auprès de la fourrière lorsque les propriétaires ne se manifestent pas.

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 7 Délibération n° 18.06.048

Prise en compte de la modification des statuts du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA)

Par délibération du Comité Syndical en date du 21 mars dernier, le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles a procédé à la modification de ses statuts pour se mettre en accord avec la feuille de route régionale votée par cette institution en 2017 et pour procéder à quelques ajustements dans le fonctionnement de cette institution.

La commune de Sénas, en qualité de commune membre du PNRA, a approuvé ces nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 8 Délibération n° 18.06.049

Fixation par le Conseil Municipal des conditions d'attribution et du montant individuel de l'indemnité de départ volontaire.

Considérant que conformément à l'article 1 du décret n° 2009-1594, une indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée, le conseil municipal a fixé par délibération les conditions d'attribution de ces indemnités.

Adopté à l'unanimité

Sujet n° 9 Délibération n° 18.06.050

Recueil de l'avis des représentants de la collectivité et Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité auprès Comité Technique

Les élections des représentants des organisations syndicales au comité technique se dérouleront le 6 décembre 2018. Il convient donc de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel auprès du comité technique, après consultation des organisations syndicales, en application de l'article 1^{er} du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié.

Le conseil municipal a fixé à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants). Il a décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, ainsi que le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Adopté à l'unanimité

1 Sujet n° 10 Délibération n° 8.06.051

Autorisation pour versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association A.S. Sénas Tennis pour leur tournoi annuel du 14 avril au 27 mai 2018

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association A.S. SENAS TENNIS pour participer aux frais engendrés par leur tournoi annuel organisé du 14 avril au 27 mai 2018.

Adopté à l'unanimité



■ Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article I. 2122.22 depuis le précédent conseil municipal

Le Maire a rendu compte des décisions suivantes, prises depuis la dernière réunion :

Délibération ° 18.2122.03:

Décision n° 040/2018

Signature avec Monsieur Christophe COSTE un bail de location précaire d'une durée de 12 mois, du logement situé au 2 rue du Four à Sénas

Décision n° 041/2018

Fixation du montant des participations par enfant aux sorties organisées par l'Espace Rencontre Jeunes durant les vacances d'avril 2018

Décision n° 042/2018

Demande de subvention auprès de la REGION dans le cadre du F.R.A.T. 2018 pour la construction du Groupe Scolaire Marcel Pagnol sur la parcelle de propriété communale AC 239

Décision n° 043/2018

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local (SDIL 2018) pour la réalisation de la première tranche des travaux de construction du groupe scolaire Marcel Pagnol

Décision n° 044/2018

Demande de subvention auprès de la Préfecture de Police des bouches du Rhône au titre de l'année 2018 pour une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2018 pour l'acquisition de matériel de vidéoprotection

Décision n° 045/2018

Signature avec La Caisse d'Epargne d'un contrat de prêt pour un emprunt de 2,3 millions d'euros pour financement des investissements prévus par le budget

Décision n° 046/2018

Demande de subvention auprès du Département des Bouches Du Rhône au titre de l'année 2018, dans le cadre des Travaux de Proximité

Décision n° 047/2018

Demande de subvention auprès du Département des Bouches Du Rhône au titre de l'année 2018 dans le cadre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du Plan air énergie climat territorial

Décision n° 048/2018

Demande de subvention auprès du Département des Bouches Du Rhône au titre de l'année 2018 dans le cadre des travaux de Sécurité Routière

Décision n° 049/2018

Demande de subvention exceptionnelle auprès du Département des Bouches Du Rhône au titre de l'année 2018 dans le cadre de l'année Départemental du Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale

Décision n° 050/2018

Demande de subvention auprès du Département des Bouches Du Rhône au titre de l'année 2018 dans le cadre de l'Aide au développement de la Provence numérique, pour l'acquisition de 5 Tableaux Blancs Interactifs au bénéfice des écoles communales

Décision n° 051/2018

Demande de subvention auprès du Département des Bouches Du Rhône au titre de l'année 2018 dans le cadre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières pour acquisition de l'immeuble cadastré AB 107

Décision n° 052/2018

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Foot (FFF) au titre de l'année 2018, dans le cadre de l'Aide de la sécurisation d'installations contribuant au classement fédéral des stades pour l'aménagement d'une clôture pare ballon et d'un banc de touche au stade municipal.

Décision n° 053/2018

Signature avec la SCI ACD représentée par Monsieur Yann DRUET, du contrat de location du local commercial situé à Sénas 7 avenue Jean Jaurès ; local destiné à être sous-loué par la commune afin de dynamiser le commerce et/ou l'artisanat et/ou les activités libérales du centre-ville de Sénas.

Décision n° 054/2018

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Foot (FFF) au titre de l'année 2018, dans le cadre de l'Aide au Renforcement / Amélioration de terrain en pelouse naturelle pour l'amélioration de la pelouse du stade municipal

Décision n° 055/2018

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Foot (FFF) au titre de l'année 2018, dans le cadre de la création d'ensemble vestiaires pour les stades

Décision n° 056/2018

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Foot (FFF) au titre de l'année 2018, dans le cadre de la création d'éclairage pour un classement fédéral, afin de remplacer les projecteurs actuels en projecteurs à Leds.

Décision n° 057/2018

Signature avec Adrien BUISSART, consultant, du contrat de prestation de services fixant les dates de permanences d'aide aux administrés dans leurs déclarations fiscales et répondre aux diverses questions relatives aux impôts et taxes.

Décision n° 058/2018

Signature avec l'Entreprise le Jardinier, représentée par Monsieur MAUREL Laurent, d'un contrat d'entretien du rond-point de l'autoroute à Sénas

Décision n° 059/2018

Signature avec le Centre de Formation ECF de Arles, d'une prestation de formation continue en transport de marchandises – FCO au bénéfice d'un membre du personnel du Service Technique.

Décision n° 060/2018

Signature avec LIVE CONCEPT PRODUCTION, du contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « MIRAGE ORCHESTRA » présenté en apéritif concert et soirée dansante le vendredi 24 août 2018 dans le cadre de la Fête de la St Amand.

Décision n° 061/2018

Signature avec la Pena LES AUX-TEMPS-TICS, du contrat de cession de droit du spectacle présenté en apéritif musical le samedi 25 août 2018 dans le cadre de l'Aïoli servi à l'occasion de la Fête de la St Amand.

Décision n° 062/2018

Signature avec l'Orchestre BERNARD BECKER, d'un contrat d'engagement pour une prestation musicale le 25 août 2018 dans le cadre de la Fête de la St Amand

Décision n° 063/2018

Signature avec L.A.V. Sonorisation, d'un contrat de prestation technique « Son » et « Lumière » le 25 août 2018 dans le cadre de la Fête de la St Amand pour la présentation du spectacle musical de l'Orchestre BERNARD BECKER.

Décision n° 064/2018

Signature avec LES MELOMANES Association, du contrat d'engagement de son Orchestre pour un spectacle de variétés en soirée dansante le dimanche 26 août 2018 dans le cadre de la Fête de la St Amand.

Décision n° 065/2018

Signature avec LIVE CONCEPT PRODUCTION, du contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « SHOW EVENTS » présenté en soirée dansante le lundi 27 août 2018 dans le cadre de la Fête de la St Amand.

Décision n° 066/2018

Notification au Cabinet Adrien CHAMPSAUR Architecture, du Marché de Maitrise d'œuvre n° 17PI002, pour la construction du groupe scolaire Marcel Pagnol.

Décision n° 067/2018

Signature avec le Cabinet PAULINE BECHET CONSULTING, d'une mission Consulting Communication

Décision n° 068/2018

Notification à la Société SUD EST MOBILITES, du Marché de Prestations Intellectuelles n° 18LC004 pour la prestation de Transport en car pour les besoins des services « Jeunesse » de la commune.

Décision n° 069/2018

Notification à la SARL AB FACADE de l'avenant n°1 au Lot 1 du Marché de travaux n° 17TX004, lancé dans le cadre des travaux de rénovation du théâtre de l'Eden

Décision n° 070/2018

Notification à l'EURL AP ARCHITECTURE, de l'avenant n°1 au Marché de Maitrise d'œuvre passé dans le cadre des travaux de rénovation du théâtre de l'Eden, suite à une réduction du budget prévisionnel des travaux, modifiant le forfait de rémunération de la Maitrise d'œuvre.

Décision n° 071/2018

Notification à MANUTAN COLLECTIVITES, consulté par internet sur le site www.manutancollectivité.fr, de l'achat et la pose de divers jeux d'extérieurs pour l'Ecole Maternelle et la Crèche.

Décision n° 072/2018

Signature avec Madame DESERT Angélique d'un bail dérogatoire de courte durée, bail de sous-location par la commune à Mme DESERT du local commercial situé 7 Avenue Jean Jaurès à Sénas.

Décision n° 073/2018

Signature avec Madame Noémie BARBATO en sa qualité de Gérante de la SARL « MON VOYAGE GROUPE », d'un bail soumis au statut des baux commerciaux, d'une durée de 9 ans à compter du 22 mai 2018

Décision n° 074/2018

Notification à la SAS SABATIER MARIUS, du Marché n° 18 FCS001, dans le cadre d'une prestation de nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Décision n° 075/2018

Notification à la Société Provençale de Gestion et de Services (SPGS) du Marché n° 18 PI001, dans le cadre d'une prestation de détection et géoréférencement des réseaux du Centre ancien du Centre-Ville

Décision n° 076/2018

Signature avec « STERM » du contrat n° 2018_203 pour le dégraissage des réseaux d'extraction des vapeurs grasses des cuisines du restaurant du foyer 3ème Age

Décision n° 077/2018

Signature avec « STERM » du contrat n° 2018_517 pour le dégraissage des réseaux d'extraction des vapeurs grasses des cuisines au restaurant scolaire.

Décision n° 078/2018

Signature avec « STERM » du contrat n° 2018_515 pour le dépoussiérage et de désinfection des réseaux de VMC du théâtre de l'Eden.

Décision n° 079/2018

Signature avec « STERM » du contrat n° 2018_516 pour le dépoussiérage et de désinfection des réseaux de VMC de la Médiathèque.

Décision n° 080/2018

Signature avec « STERM » du contrat n° 2018_514 pour le dépoussiérage et de désinfection des réseaux de VMC de la salle Frédéric Mistral.

Les membres du Conseil Municipal ont donné acte à Monsieur le Maire pour les décisions prises ci-dessus dans le cadre de l'article L.2122.22 du C.G.C.T.



■ Informations Diverses :

- Métropole Aix- Marseille – Provence :
 - Autorisation pour transfert de pouvoirs de polices spéciales des Maires
- Convention avec un aménageur, relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé « Sénas (13) 7 Avenue André Aune » n° D122162

■ Questions Diverses :

Monsieur le Maire a sollicité l'avis des membres du conseil municipal sur l'affaire qui oppose la commune sur le permis de construire accordé à Logis Méditerranée.

Monsieur le Maire a fait part du courrier reçu de l'avocat des parties ayant déposé un recours, pour une éventuelle signature d'un protocole d'accord qui stopperait tout recours devant le tribunal administratif si 4 points soulevés étaient respectés par la commune :

- Entretien du ruisseau par la mairie ou le promoteur
- Entretien des arbres par la mairie
- Modification du PC par le promoteur
- Prise en charge par la commune des dépenses engagées par les parties adverses dans cette affaire.

Monsieur le Maire a indiqué que ce recours retarde la construction des logements que doit réaliser Logis Méditerranée et qu'une entente amiable serait préférable, d'autant qu'il s'était engagé auprès de ces personnes sur les deux premiers points demandés.

La prise en charge des frais d'avocat demandée n'ayant pas été prévue au budget communal, Monsieur le maire souhaitait l'avis du conseil municipal pour un engagement favorable au respect des 4 points sollicités.

L'assemblée a émis à la majorité moins 1 abstention, un avis favorable à la signature d'un protocole d'accord qui réponde à leurs desideratas



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.



Document diffusé sur le site de la ville de Sénas : <http://www.ville-de-senas.fr/>

Et affiché en application de l'article l 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

() Pour tout renseignement concernant les délibérations du Conseil Municipal, veuillez-vous adresser en Mairie auprès de Madame Maryline ALECH - Service des Assemblées.*